

De la Compagnie de lumière et de force électriques de la Chaudière (à responsabilité limitée), compagnie incorporée par lettres patentes sous les dispositions de "l'Acte des compagnies," demandant un acte qui confirme sa charte, qui l'autorise à changer son nom, qui l'autorise à acquérir ou louer la propriété d'autres compagnies ou à se fusionner avec elles, aussi à émettre des obligations et à hypothéquer ses propriétés pour les objets qu'elle a en vue ;

De l'honorable Francis Clemow, et autres, de la cité d'Ottawa, demandant un acte qui les constitue en corporation pour la production et la fourniture d'électricité à usage d'éclairage, de chauffage et force motrice en Canala, avec tous les pouvoirs nécessaires à l'exploitation de ce genre d'industrie ;

D'Albert Hudson et autres, de la cité d'Ottawa, demandant un acte qui les constitue en corporation comme compagnie d'assurance des chemins de fer canadiens contre l'incendie et contre les accidents ;

De William C. Baxter et autres, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de "Compagnie du canal à navires de Saint-Clair et Erié" ;

De Charles King et autres, de la cité de Montréal, demandant un acte qui les constitue en corporation sous le nom de Association Mutuelle sur la vie "La Canadienne" ;

De la Compagnie de prêt et de déhentes d'Ontario, demandant un acte qui l'autorise à faire des opérations dans tout le Canada, à recevoir des dépôts et à les rembourser avec intérêt ;

De la Compagnie canadienne de téléphone Bell, demandant un acte qui augmente ses pouvoirs d'émission d'obligations ;

De la Compagnie de garantie de la Puissance contre les voleurs (à responsabilité limitée), demandant un acte qui augmente ses pouvoirs corporatifs et qui l'autorise à assurer les paquets et colis en cours de transmission ;

Du révérend Samuël Houston, modérateur, et du révérend John Gray, D.D., secrétaire du Synode de Toronto et Kingston de l'Eglise presbytérienne en Canada, demandant qu'il soit passé un acte prohibitif de l'importation, de la manufacture et de la vente de toutes boissons enivrantes.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ferguson, à savoir :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général afin d'offrir à Son Excellence les remerciements respectueux de cette Chambre pour le gracieux discours qu'elle a daigné faire aux deux Chambres du Parlement :

A Son Excellence le Très honorable Sir John Campbell Hamilton-Gordon, comte d'Aberdeen ; vicomte de Formantine, baron de Haddo, Methlic, Tarves et Kellie, dans la pairie d'Ecosse ; vicomte Gordon d'Aberdeen, dans le comté d'Aberdeen, dans la pairie du Royaume-Uni ; baronnet de la Nouvelle-Ecosse ; Gouverneur général du Canada.

PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblé en Parlement, remercions respectueusement Votre Excellence du gracieux discours qu'Elle a prononcé à l'ouverture de la présente session.

Nous recevons avec respect et reconnaissance les salutations que Votre Excellence nous a présentées au nom de la Reine, pour la première fois depuis qu'Elle est revêtue des hautes fonctions à Elle confiées par Sa Majesté ; et nous nous réjouissons d'apprendre que c'est avec les sentiments de la plus vive satisfaction qu'Elle nous rencontre au moment où les travaux d'une nouvelle session du Parlement nous réunissent.

Nous sommes très heureux que ce sentiment de satisfaction ait été rehaussé par les occasions que Votre Excellence avait déjà eues de voir les principaux centres de l'activité et de l'entreprise de la Puissance, et qu'Elle a revus dans sa position officielle ; qu'Elle nous assure avoir été profondément impressionnée par la cordialité